

Question n° 1

La DP exige de nombreuses activités, soit le développement d'interventions, l'obtention des approbations des établissements (et possiblement des conseils scolaires), la réalisation d'interventions et la mesure des résultats, aux fins de la rédaction d'un rapport final qui est prévu six semaines après la soumission d'un rapport provisoire. En même temps, les activités de mise en œuvre et de collecte de données au sein des établissements d'enseignement devront respecter les calendriers scolaires. Un portrait complet des résultats de nombreuses interventions pourrait prendre plusieurs mois à se matérialiser. Pourtant, en ce moment, l'ensemble des travaux doit être achevé au plus tard le 1er mars 2019. Selon la date d'octroi du contrat, il se pourrait que nous disposions ainsi de tout juste plus de 12 mois pour achever toutes les activités du projet. L'échéancier établi risque donc de limiter les interventions que nous pourrions réaliser et les apprentissages que nous pourrions en tirer. Serait-il possible de prolonger la période de contrat, de sorte que les responsables des interventions puissent rendre compte de leurs résultats au moment le plus approprié de l'année et/ou rendre compte des résultats à long terme?

Réponse n° 1

La Sécurité publique Canada (SP) a indiqué la date du 1er mars 2019 comme date estimative seulement. Les soumissionnaires devraient présenter leur calendrier en fonction des exigences du critère C2, qui leur demande de soumettre un plan de travail dans le cadre de leur proposition. SP négociera la date de soumission finale avec le fournisseur retenu et tiendra compte de la nécessité pour l'entrepreneur d'achever sa collecte de données.